DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Association pour la Gestion des Œuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

Association pour la Gestion des Œuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 8 rue Benjamin Constant - 75019 Paris
SIREN : 323 857 177

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association AGOSPAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGOSPAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes,
Mazars

Paris La Défense, le 2 juin 2023

DocuSigned by:
Aurélie Joubin
130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

AGOSPAP

ARRETE DES COMPTES 2022

Bilan et compte de résultat de l'exercice 2022 Page 2

Annexes au bilan et au compte de résultat Page 6

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

AGOSPAP

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Concessions brevets droits similaires	873 560	752 834	120 725	388 626
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Installations techniques, mat. et outillages indus.				
	Autres immobilisations corporelles	535 568	515 861	19 707	68 013
	Immobilisations corporelles en cours	5 067		5 067	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Autres immobilisations financières	117 484		117 484	117 484
	TOTAL (I)	1 531 679	1 268 695	262 984	574 122
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	13 397		13 397	43 644
	Marchandises	606 856		606 856	65 477
	Avances et Acomptes versés sur commandes	277 725		277 725	110 044
	CREANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 326 449	151 233	2 175 216	1 758 361
	Autres créances	272 825		272 825	244 387
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	6 378 410		6 378 410	12 166 537
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	592 087		592 087	466 935
	TOTAL (II)	10 467 750	151 233	10 316 517	14 855 385
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	11 999 429	1 419 928	10 579 501	15 429 507

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

AGOSPAP

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres Ville de Paris	1 011 449	2 383 678
	Fonds propres AP-HP	2 831 891	6 091 162
	Réserve projet associatif AP-HP	168 892	168 892
	Réserve projet associatif Ville de Paris	914 599	
	Total Fonds propres avec droit de reprise	4 926 831	8 643 732
	Réserves	1 285 294	1 285 294
	Report à nouveau	0	
	Excédent ou déficit de l'exercice	-2 529 566	-1 716 901
	Total des fonds propres (situation nette)	3 682 559	8 212 126
	Total des autres fonds propres		
	Total des autres fonds propres	3 682 559	8 212 126
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	847 681	925 066
	Total des provisions	847 681	925 066
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES (1)**		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 021 335	1 048 476
	DETTES D'EXPLOITATION (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 361 308	2 153 621
	Dettes fiscales et sociales	1 227 376	1 197 452
	DETTES DIVERSES (1)		
	Autres dettes	98 067	181 395
	Produits constatés d'avance	1 341 173	1 711 372
	Total des dettes	6 049 260	6 292 315
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	10 579 501	15 429 507
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	-2 529 566,44	-1 716 900,92
	(1) dont à moins d'un an	6 049 260	6 292 315

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

AGOSPAP

Compte de résultat 1/2

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	1 049 862	839 963
	Dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	12 073 227	7 945 641
	Dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	27 814 178	27 444 332
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	144 636	201 823
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	7 081	13 589
	Total des produits d'exploitation	41 088 984	36 445 347
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	4 848 095	9 600 552
	Variation de stock	-541 379	247 277
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock	30 247	27 739
	Autres achats et charges externes	23 493 804	15 480 695
	Impôts, taxes et versements assimilés	205 455	248 833
	Salaires et traitements	2 047 153	2 065 615
	Charges sociales	960 989	1 010 926
	Dotation aux amortissements et dépréciations	320 824	257 331
	Dotation aux provisions	50 005	67 082
	Aide Financières	12 086 468	9 134 457
	Autres charges	112 062	45 296
	Total des charges d'exploitation	43 613 723	38 185 804
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 524 739	-1 740 456

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

AGOSPAP

Compte de résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-2 524 739**	**-1 740 456**
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 674	5 001
	Total des produits financiers	6 674	5 001
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 108	2 711
	Total des charges financières	2 108	2 711
RESULTAT FINANCIER		4 567	2 290
RESULTAT COURANT avant impôts		-2 520 172	-1 738 167
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	18 454	40 469 11 060 34 774
	Total des produits exceptionnels	18 454	86 304
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	27 849	65 038
	Total des charges exceptionnelles	27 849	65 038
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-9 394	21 266
	Total des produits	41 114 113	36 536 652
	Total des charges	43 643 679	38 253 553
	EXCEDENT ou DEFICIT	-2 529 566	-1 716 901

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

AGOSPAP

Annexe au bilan et au compte de résultat

Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

L'AGOSPAP association à vocation sociale à but non lucratif (loi de 1901) a pour objet de mettre en œuvre et de gérer de façon paritaire entre les représentants des Collectivités territoriales parisiennes et de l'AP-HP et les représentants des personnels de ces administrations, l'action sociale, socioculturelle, sportive et de loisirs en faveur des personnels relevant des établissements adhérents.

Les prestations proposées par l'AGOSPAP se répartissent en cinq domaines :

- Les prestations sociales,
- Les vacances pour les adultes et les familles,
- Les vacances pour les enfants et les adolescents,
- L'arbre de Noël,
- Les loisirs et le sport.

Ses actions sont financées par une subvention des administrations et par la participation des ouvrants droit bénéficiaires. L'Arbre de Noël et les prestations sociales sont entièrement subventionnées.

L'AGOSPAP est en conformité avec le règlement n°2018-06 de l'ANC relatif à la comptabilité des associations homologué par arrêté publié au JO du 30 décembre 2018 et les articles du Code de Commerce L.612-1 à 5, R.612-1 à 7, L.123-12 à 24 et R.123-172 à 199-1 et les textes relatifs aux activités de Tourisme.

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de permanence des méthodes ont été appliqués, ainsi que les principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.
La continuité d'exploitation dépend de la poursuite des conventions AP-HP et Ville de Paris, qui peuvent être résiliées en cas de non-respect par l'AGOSPAP de ses obligations, tel que définies par les conventions. Une convention provisoire de 18 mois été signée pour les deux administrations pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2022.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité vacances, colos et loisirs a repris normalement en 2022 avec la fin des restrictions sanitaires.
A la demande de l'AP-HP, une prestation exceptionnelle a été délivrée sous forme de cartes cadeaux. Le total de cette opération est d'environ 2,5 M€.
La Ville de Paris a exercé son droit de reprise sur les fonds propres issus des excédents des deux années précédentes à hauteur de 2 M€ en minorant le versement de la subvention annuelle.
Par suite des élections professionnelles dans la fonction publique, le calendrier des instances a été avancé et l'assemblé générale qui s'est réunie a validé les nouvelles conventions Agospap/Ville de Paris et Agospap/AP-HP, conventions d'une durée de 4 ans à compter de 1er janvier 2023.

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

AGOSPAP

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. CHANGEMENTS COMPTABLES

NEANT

3.2. IMMOBILISATIONS

Les méthodes de définition, d'évaluation et de comptabilisation des actifs sont appliquées selon la réglementation des actifs, à compter du 1er janvier 2005.

3.2.1. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire :

- Installations et agencements.....1 à 8 ans
- Matériel de bureau.....2 à 5 ans
- Logiciels, licences2 à 5 ans
- Matériel informatique.....2 à 5 ans
- Mobilier de bureau.....2 à 10 ans

3.2.2. Immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés pour le montant versé.

3.3. CREANCES DOUTEUSES

La provision pour dépréciation est établie selon les critères suivants

- Provision à 100 % : agents dont la dette remonte à 2020 ou avant.
- Provision à 75 % : agents dont la dette concerne l'exercice 2021.
- Provision à 50 % : agents dont la dette concerne l'exercice 2022.

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations brutes

Intitulés	Valeur brute au 01-janv-22	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31-déc-22
Immobilisations incorporelles				
Logiciel divers	356 048	3 864	22 500	337 411
Logiciel V12	536 149	0	0	536 149
TOTAL I	**892 196**	**3 864**	**22 500**	**873 560**
Immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	238 520	0	0	238 520
Matériel de bureau	11 622	0	0	11 622
Matériel informatique	208 040	754	27 911	180 883
Mobilier de bureau	104 543	0	0	104 543
TOTAL II	**562 725**	**754**	**27 911**	**535 568**
Avances et acomptes versés sur commandes	0	5 067	0	5 067
TOTAL III	**0**	**5 067**	**0**	**5 067**
Immobilisations financières				
Dépôt et cautionnements versés	117 484	0	0	117 484
TOTAL IV	**117 484**	**0**	**0**	**117 484**
Total immobilisations	**1 572 404**	**9 685**	**50 411**	**1 531 678**

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

AGOSPAP

4.1.2. Amortissements et provisions sur immobilisations

Intitulés	Amortissements au 01-janv-22	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements au 31-déc-22
Immobilisations incorporelles				
Logiciel divers	235 439	122 212	22 500	335 151
Logiciel V12	268 131	149 552	0	417 683
TOTAL I	**503 571**	**271 764**	**22 500**	**752 834**
Immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	213 474	24 555	0	238 028
Matériel de bureau	11 311	311	0	11 622
Matériel informatique	180 238	20 610	27 911	172 937
Mobilier de bureau	89 689	3 585	0	93 273
TOTAL II	**494 712**	**49 060**	**27 911**	**515 861**
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
TOTAL III	**0**	**0**	**0**	**0**
Total amortissements et provisions	**998 283**	**320 824**	**50 411**	**1 268 695**

4.1.3. Valeur nette comptable des immobilisations

Intitulés	Valeur brute au 31-Déc-22	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable au 31-Déc-22
Immobilisations incorporelles			
Logiciel divers	337 411	335 151	2 260
Logiciel V12	536 149	417 683	118 465
TOTAL I	**873 560**	**752 834**	**120 725**
Immobilisations corporelles			
Installations, aménagements divers	238 520	238 028	492
Matériel de bureau	11 622	11 622	0
Matériel informatique	180 883	172 937	7 946
Mobilier de bureau	104 543	93 273	11 269
TOTAL II	**535 568**	**515 861**	**19 707**
Avances et acomptes versés sur commandes	5 067	0	5 067
TOTAL III	**5 067**	**0**	**5 067**
Immobilisations financières			
Dépôts et cautionnements versés	117 484	0	117 484
TOTAL IV	**117 484**	**0**	**117 484**
Total	**1 531 678**	**1 268 695**	**262 984**

4.1.4. Immobilisations financières

Ce poste qui s'élève à 117 k€ est principalement composé :

- Pour 69 k€ de dépôt de garantie pour les locaux
- Pour 5 k€ de caution de réservation « Vacances »
- Pour 43 k€ de caution UNAT, au titre de la garantie opérateur de voyages

4.2. STOCKS

Rubriques	Valeurs brutes 31-Déc-21	Valeurs brutes 31-déc-22	Variation des stocks
Stock fournitures de bureau	43 644	13 397	30 247
Stock Billetterie France Billet	39 360	348 822	-309 462
Stock Billetterie UGC	22 617	252 532	-229 915
Stock chèques mariés-pacses	293	0	293
Stock livres retraités	3 206	5 502	-2 296
Total	**109 120**	**620 253**	**-511 133**

Les stocks sont valorisés au prix d'achat.

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

AGOSPAP

4.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES – AUTRES CREANCES

Les créances clients et comptes rattachés soit 2 326 k€ (1 927 k€ en 2021) correspondent essentiellement :

- Aux créances clients pour 535 k€ (544 k€ en 2021), dépréciées pour 151 k€
- À la facturation à établir aux Etablissements conventionnés pour 1 678 k€ (1 347 k€ en 2021)
- Aux commissions sur chiffre d'affaires à percevoir des prestataires « Vacances » des opérations « Bons plans Vacances » conformément aux contrats à effet au 1er janvier 2022 pour 113 k€ (36 k€ en 2021).

Le poste « Autres créances et avances diverses » qui s'élève 273 k€ (244 k€ en 2021) correspond principalement :

- Aux avoirs à recevoir pour le secteur « Frais généraux » pour 9 k€ (19 k€ en 2021)
- Aux créances sur le secteur « Loisirs » pour 256 k€ (219 k€ en 2021)
- Aux produits à recevoir sur les remboursements des formations pour 8 k€ (3 k€ en 2021)

4.4. PLUS VALUES LATENTES SUR VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant

4.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste dont le montant s'élève à 592 k€ (467 k€ en 2021) concerne principalement :

- Les dépenses engagées en 2022 pour la saison Hiver 2023 du secteur « Vacances » pour 368 k€.
- Les dépenses engagées en 2022 pour la saison Hiver 2023 du secteur « Colos » pour 4 k€.
- Des frais généraux pour 220 k€ correspondant :
 - Aux loyers du premier trimestre 2023 facturés en 2022 pour 110 k€
 - À des frais d'entretien, de maintenance, d'hébergement informatiques et d'assurances facturées en 2022 mais concernant l'année 2023 pour 110 k€.

4.6. FONDS PROPRES

4.6.1. Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise – Ville de Paris	2 383 678	1 542 370	-914 599	2 000 000	**1 011 449**
Fonds propres avec droit de reprise - AP-HP	6 091 162	-3 259 271			**2 831 891**
Réserve projet associatif AP-HP	168 892				**168 892**
Réserve projet associatif – Ville de Paris			914 599		**914 599**
Réserves	1 285 294				**1 285 294**
Report à nouveau	0				**0**
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 716 901	1 716 901	-2 529 566		**-2 529 566**
Provisions réglementées	0				**0**
TOTAL	**8 212 125**	**0**	**-2 529 566**	**2 000 000**	**3 682 559**

4.7. PROVISIONS

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2021	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant au 31/12/2022
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour engagement retraite	925 066		77 385	847 681
Provisions pour dépréciation des immobilisations	0			0
TOTAL	**925 067**	**0**	**77 385**	**847 682**

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

AGOSPAP

4.7.1. Provisions pour risques :

Néant

4.7.2. Provisions pour engagement retraite :

La provision pour charges, comptabilisée à compter du 31 décembre 1995 pour couvrir l'engagement de l'Association vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite a été réajustée au 31 décembre 2022 à 848 k€.

L'engagement est évalué suivant une méthode actuarielle qui intègre pour l'essentiel les éléments de calcul suivants :

- Obligations sociales relevant de la convention du Tourisme Social et Familial
- Taux de probabilité du personnel d'atteindre l'âge de 63 ans
- Taux de probabilité de présence du personnel de l'Agospap
- Taux pour le personnel âgé de 50 ans et + : 100%
- Taux d'augmentation des salaires : 5 %
- Taux d'actualisation : 3,77 (0,98 en 2021)

4.7.3. Provisions pour actif circulant :

La provision pour dépréciation des créances douteuses, 151 k€ (168 k€ en 2021) concerne :

- Le secteur « Colos » pour 32 k€ (43 k€ en 2021)
- Le secteur « Vacances » pour 18 k€ (23 k€ en 2021)
- Les frais généraux pour 101 k€ (102 k€ en 2021) 98 K€ de pénalités de retard facturées à la société Castelis, 3 K€ de créance impayée de la société Touristra.

4.8. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'élève à 2 361 k€ au 31 décembre 2022 par rapport à 2 154 k€ au 31 décembre 2021.
Il se décompose principalement en :

- Dettes fournisseurs pour 1 902 k€ (1 610 k€ au 31 décembre 2021)
- Billetterie loisirs, factures non parvenues pour 9 k€ (56 k€ en 2021)
- Vacances, factures non parvenues pour 125 k€ (249 k€ en 2021)
- Prestations sociales, factures non parvenues pour 113 k€ (112 k€ en 2021)
- Arbre de noël, factures non parvenues pour 4 k€ (4 k€ en 2021)
- Colos, factures non parvenues pour 134 k€ (67 k€ en 2021)
- Fonctionnement, factures non parvenues pour 74 k€ (56 k€ en 2021)

4.9. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 341 k€ (1 711 k€ en 2021) et correspondent principalement à :

- Des séjours « Vacances » pour l'hiver 2023 pour 834 k€ (981 k€ en 2021)
- Des séjours « Colos » pour la session de février 2023 pour 274 k€ (217 k€ en 2021)
- La subvention CESU 2022 non consommé pour 233 k€ (513 k€ en 2021)

4.10. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier figurant au compte de résultat qui s'élève à +5 k€ (+ 2 k€ en 2021) se décompose en 7 k€ de produits financiers et 2 k€ de charges financières.
Les produits financiers sont composés des revenus sur des placements financiers. Les charges financières correspondent aux frais liés aux prêts au bénéfice des agents de l'AP-HP.

DocuSign Envelope ID: E53E9718-6606-4229-835E-E205FE74015E

AGOSPAP

4.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de - 9 k€ (+21 k€ en 2021) se décompose en :

17 k€ de produits exceptionnels composés principalement de :

- 17 K€ FNP Parthena
- 1 k€ d'ajustement de comptes et de chèques périmés

28 k€ de charges exceptionnelles composées principalement de :

- 1 k€ de régularisation des comptes fournisseurs
- 27 k€ de charges non refacturables aux agents

5. ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant

6. PERSONNEL ET DIRIGEANTS

6.1. Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, le vice-président et le trésorier. Comme tous les membres du Conseil d'administration, ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Des remboursements de frais peuvent être opérés dans le cadre de leur mission (repas, hébergement, transport), tout particulièrement lors des visites des centres « Colos ». Ils se sont élevés, pour l'ensemble des administrateurs, à 0 k€ (0 k€ 2021).

6.2. Rémunérations

La moyenne mensuelle brute des cinq plus hauts salaires, calculée sur la base annuelle au 31 décembre 2022, s'élève à 5 970 € (6 310 € en 2021).

6.3. Effectifs

L'effectif des permanents, contrats à durée déterminée exclus s'élève à : 40 salariés au 31 décembre 2022 (45 en 2021) et se décompose de la manière suivante :
Cadres : 11 -Agents de maîtrise : 18 – Employés : 11.

7. AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2022 s'élèvent à 28 k€.

8. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant